

# L'aide au développement international

Contribuer à faire du monde un endroit meilleur et plus sécuritaire : voilà une valeur essentielle de la tradition canadienne à laquelle, depuis des années, des bénévoles canadiens s'emploient activement. Parmi les noms les plus connus, citons ceux du Dr Norman Bethune, qui s'est illustré en Chine, et du Père Georges-Henri Lévesque au Rwanda.

Le gouvernement canadien dispense de l'aide publique au développement depuis 1950, année où il s'est engagé à appuyer le Plan de Colombo des pays du Commonwealth pour la coopération économique en Asie du Sud-Est.

Pendant toutes les années 50, l'assistance canadienne aux pays du Commonwealth en Asie a surtout pris la forme d'envoi de produits alimentaires, d'assistance technique et de réalisation de projets d'infrastructure. À la fin de cette décennie, le Canada a commencé à aider les Caraïbes et l'Afrique du Commonwealth et, à partir des années 60, l'Afrique francophone et l'Amérique latine.

En 1968, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a été créée pour gérer la plus grande partie du programme d'aide du gouvernement fédéral. Environ 75 p. 100 de l'aide publique au développement est actuellement administré par l'ACDI. Le 25 p. 100 qui reste est acheminé par l'entremise d'autres ministères fédéraux, comme le ministère des Finances, et par des organismes de développement qui ont leur siège social au Canada, notamment le Centre de recherche pour le développement international (CRDI).

## Les engagements financiers

Le Canada est le septième plus important donateur du monde occidental. Au cours de l'année 1991-1992, il a consacré plus de 3,1 milliards de dollars (soit près de 120 dollars par Canadien) à l'aide aux pays en voie de développement - ce qui représente environ 0,62 dollar par habitant du monde en développement. Ce montant équivaut à près de 0,5 p. 100 du produit national brut (PNB) du Canada.

Le Canada met l'accent sur l'aide aux pays les moins développés d'Afrique, d'Asie et d'Amérique. La totalité de son aide est octroyée sous forme de subventions et de contributions.

## La politique

Ce sont toujours les préoccupations d'ordre humanitaire qui motivent les Canadiennes et les Canadiens dans leur appui aux programmes d'aide, bien que les préoccupations d'ordre politique jouent également un rôle important. Les Canadiens réalisent de plus en plus que la paix et la stabilité mondiales dépendent dans une large mesure de la paix et de la stabilité dans les pays en voie de développement. L'aide au développement socio-économique peut encourager cette stabilité politique.

À ces préoccupations d'ordre humanitaire et politique s'ajoute la nécessité de promouvoir et de protéger les droits de la personne. Le Canada estime que l'aide au développement ne doit pas conférer un caractère légitime à des régimes de répression. Le Canada veut cependant s'assurer que les victimes de violations des droits de la

personne, déjà privées de leurs droits fondamentaux, ne soient pas doublement pénalisées en étant, au surplus, privées de l'aide dont elles ont besoin. Lorsqu'il est douteux que l'aide bénéficie aux personnes auxquelles elle est destinée, le Canada réduit ou même refuse d'accorder cette aide par l'intermédiaire des gouvernements, préférant l'acheminer alors par l'entremise d'organisations locales.

Le Canada croit en une assistance économique qui permette aux pays en voie de développement de parvenir à l'autosuffisance. Au niveau de l'économie et du commerce mondial, il est dans l'intérêt de tous que l'économie de chaque pays soit en expansion. Par le fait même, tous les pays en développement sont admissibles à une aide de la part du Canada. Certaines considérations politiques ou des violations des droits de la personne peuvent justifier des exceptions à cette règle.

## La mise en oeuvre du programme d'aide

La mise en oeuvre de ce programme doit concorder avec ses principes et ses priorités. Par exemple, lorsqu'un projet est susceptible de comporter un risque environnemental, on doit prévoir l'évaluation des retombées de ce projet. La priorité est accordée aux projets qui contribuent à l'amélioration de l'environnement et au renouvellement des ressources naturelles.

Le Canada considère également qu'un pays ne peut espérer devenir prospère si sa population féminine est négligée. Aussi, une proposition pour un projet de développement doit comprendre une analyse de son impact sur les femmes. Le gouvernement canadien

VOICI LE  CANADA